

**DÈS 2026, LA CERTIFICATION POURRA  
ÊTRE DÉLIVRÉE POUR 3 ANS, AVEC UN  
AUDIT INITIAL PUIS DES AUDITS  
ANNUELS DE SUIVI.**

Prochaines étapes pour vous faire certifier

1. Étude environnementale initiale
2. Élaboration d'un plan d'actions
3. Mise en œuvre des critères
4. Audit par un organisme agréé
5. Suivi annuel

→ Contactez nous pour en savoir plus ou planifier un pré-diagnostic :

**[marianne.garde@var.cci.fr](mailto:marianne.garde@var.cci.fr)**

Consulter la spécification  
AFNOR



*Un projet collaboratif et européen*

Partenaires



Parties prenantes



Participation au groupe de travail en plus des partenaires et des soutiens :  
Port de Cherbourg, DIRM, CEREMA, Office de l'environnement Corse,  
Qualit'air

# GREEN BAY

**La première certification européenne  
environnementale dédiée aux ports à  
passagers maritimes, fluviaux et lacustres**

*Une initiative portée par la CCI du Var, soutenue par l'Europe et  
validé par AFNOR*



Affichez concrètement vos engagements  
environnementaux et rejoignez les pionniers de la  
transition écologique portuaire.

Ports Rade de Toulon



**La cooperazione al cuore del Mediterraneo**  
**La coopération au cœur de la Méditerranée**

## UNE RÉPONSE CONCRÈTE AUX ENJEUX DES PORTS DE PASSAGERS

Conçue pour les terminaux à passagers maritimes, fluviaux et lacustres, cette certification vise à :

- Favoriser l'acceptabilité des terminaux péri-urbains
- Structurer une démarche environnementale opérationnelle
- Impliquer tout l'écosystème portuaire autour d'un référentiel commun
- Répondre aux exigences européennes croissantes

## VOS BÉNÉFICES EN TANT QUE PORT CERTIFIÉ

- Réduction des nuisances (bruit, air, déchets...)
- Maîtrise des consommations et des coûts
- Valorisation auprès des compagnies et des usagers
- Anticipation réglementaire
- Reconnaissance externe et différenciation

## GREEN BAY, UN RÉFÉRENTIEL GRATUIT SUR-MESURE ET INDÉPENDANT

- Spécifique aux ports de passagers
- Compréhensible et opérationnel
- Publié par un organisme agréé (AFNOR Normalisation)

## 25 CRITÈRES CONCRETS À RESPECTER

<b>Suivi du plan des déchets</b> 	<b>Gestion des déchets passagers</b> 	<b>Gestion des déchets des navires</b> 	<b>Gestion des déchets internes</b> 	<b>Sédiments de dragage</b> 
<b>Eaux usées des navires</b> 	<b>Maintenance et entretien</b> 	<b>collecte et traitements des eaux</b> 	<b>Hydrocarbures</b> 	<b>Equipements obsolètes</b> 
<b>Pollution de l'air</b> 	<b>Pollution sonore</b> 	<b>Equipements sanitaires</b> 	<b>Pollution accidentelle</b> 	<b>Consommation d'eau</b> 
<b>Consommation énergétique</b> 	<b>Mesures et réduction émissions GES</b> 	<b>Sensibilisation des opérateurs</b> 	<b>Sensibilisation du personnel</b> 	<b>Sensibilisation des intérimaires</b> 
<b>Communication interne</b> 	<b>Communication externe</b> 	<b>Biodiversité</b> 	<b>Bilan annuel</b> 	<b>Plan d'actions</b> 